

Désignation de l'entreprise		SASU 17 DEVELOPPEMENT			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		2 Résidence de Bruxelles 83210 SOLLIES PONT					
Numéro SIRET*		9 1 0 9 9 8 2 5 1 0 0 0 2 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent*		9	
					Exercice N clos le 30/09/2024		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*		012 016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		140 015		140 015	
	Total I (5)	044		140 015		140 015	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052
		Marchandises *		060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*		068		3 000	070
		Autres* (3)		072		30	074
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084		5 431		086	
Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096		8 461		098	
Total général (I + II)		110		148 476		112	
						148 476	
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		70 000		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		201		
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		3 535		
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136		14 530		
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		88 266		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		49 896		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		180		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169		907		
	Comptes courants d'associés		173				
	Autres dettes		175		7 767		
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		60 209			
Total général (I + II + III)		180		148 476			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

Cegrid Group

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SASU 17 DEVELOPPEMENT</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice clos le <b>30/09/2024</b>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210		
	Production vendue	biens	215	214		
		services*	217	218	13 500	
		intracommunautaires				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	13 500	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )		242	3 565	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	530	
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)	255	254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260		262		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	4 095
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	9 405	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	7 500		
	Produits exceptionnels	(IV)	290			
	Charges financières	(V)	294	876		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347	(VI)	300	192	
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348				
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	1 307		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	14 530	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	14 530	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	1 307		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	( Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies B) )	249	251	375	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. sepdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	7 500
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	8 712	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : * .....dont imputés sur le résultat :				360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	8 712	

**Annexe** 

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SASU 17 DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 148 476 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 14 530 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.